



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'INSTALLATION D'ENTRÉES DE SERVICE À L'ÉGOUT DOMESTIQUE ET PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DES NOYERS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ, QUE:

LE 25 MAI 2021, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'INSTALLATION D'ENTRÉES DE SERVICE À L'ÉGOUT DOMESTIQUE ET PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DES NOYERS.

L'OBJET DE CE RÈGLEMENT CONCERNE LA TARIFICATION DE L'INSTALLATION D'ENTRÉES DE SERVICE POUR CERTAINS TERRAINS SUR LA RUE DES NOYERS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 2021-12 – PAVAGE VILLAGE – RUES DES NOYERS, DES SAULES ET DES BOULEAUX.

L'ORIGINAL DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU GREFFE DE L'HÔTEL DE VILLE, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM. UNE COPIE PEUT ÊTRE DEMANDÉE À L'HÔTEL DE VILLE ET UNE COPIE EST MISE SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ POUR CONSULTATION.

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

DONNÉ À BRIGHAM, CE 27^E JOUR DE MAI 2021.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,

ME PIERRE LEFEBVRE, AVOCAT